



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° DM 2024-68

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 19 août prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Dérogation aux dispositions du règlement 308, relatif au zonage, à l'article 74, alinéa F), mentionnant « La superficie maximale ; un garage attaché ou détaché du bâtiment principal, ne peut excéder la superficie au sol du bâtiment principal ; » et d'autoriser le demandeur à déroger à ladite norme et de construire un garage détaché de 292,64 mètres carrés (superficie du bâtiment résidentiel principal : 167,4 mètres carrés).

Identification du site concerné :

Le site concerné se situe au 68 rang Saint-Pierre Est, numéro de lot 5 159 148 du Cadastre du Québec

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 16^e jour du mois de juillet 2024.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 16^e jour du mois de juillet 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 16^e jour du mois de juillet 2024.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier